

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3465

19 novembre 2014

SOMMAIRE

Arosa Finance S.A.	166320	Pralines S.A.	166274
Arsis Lux S.à r.l.	166320	Pyramidon A.G.	166310
Athena Sicav	166283	Société Immobilière Hirebusch S.A.	166279
Crystal Rosewood S.à r.l.	166310	Société Immobilière Mersch II S.A.	166280
Cucina Holdings S.à r.l.	166276	Société Immobilière Op der Hart II S.A.	166280
Fuerstenberg Capital International S.à r.l.	166275	Sokrat Investments Holding S.A.	166278
Henrik Andersen Sportpromotion AG ..	166277	SPF Capital Lux S.à r.l.	166289
Heritage Investments S.à r.l.	166296	Spololux S.A.	166282
HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A.	166277	SPX Luxembourg Holding Company ...	166282
Huawei Technologies Luxembourg SA ..	166276	SRDS International S.à r.l.	166282
ICAP 2005 LuxCo S.à r.l.	166276	Star Estate S.A.	166281
Iconix Luxembourg Holdings S.à r.l.	166277	Steelstone Invest S.A.	166280
Immobilière de Hull S.A.	166278	Sunrise Trading S.à r.l.	166279
Immo Debt S.A.	166277	Symbiotics SICAV (Lux.)	166280
Immo Key S.à r.l.	166278	TBTB S.A.	166281
Insight-Studio M III S.à r.l.	166276	TC Management	166282
Lufly S.A.	166274	Technoblue Holding S.A.	166288
Master Auto	166315	Technology Investment S.à r.l.	166318
Opportunity One	166275	The Kase Partners S.à r.l.	166279
Orchid First Luxembourg S.à r.l.	166274	TLN Lux S.à r.l.	166281
Patron Carlo Felice Holdings S. à r.l.	166274	Tradition Luxembourg S.A.	166281
Pegasius S.A. S.P.F.	166275	Transport Liquide International S.A.	166279
Pegasus Investments Sàrl	166274	Youkimo	166285

Pralines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 151.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165833/9.

(140188867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Patron Carlo Felice Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 160.449.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166591/10.

(140189777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Lufly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 167.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014165695/10.

(140188556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Pegasus Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.750,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 129.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014166595/11.

(140189784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Orchid First Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.708.593,62.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 173.572.

Les comptes annuels pour l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014166574/12.

(140189615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Opportunity One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.853.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenue en date du 29 septembre 2014

L'Associé unique a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission du gérant Mr. Paulo Dos Santos Cardeira Gomes avec effet rétroactif au 29 septembre 2014.
- En son remplacement nomination de:

* Monsieur Luis Alexandre Salgado Vieira Da Silva né le 03 avril 1968 à Oeiras, Portugal avec effet au 29 septembre 2014, domicilié professionnellement à 19, Rua Vitor Cordon, 4 Andar, 1200 Lisbonne, Portugal. Le nouveau gérant a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166573/17.

(140189780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pegasus S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.613.

—
DISSOLUTION

Par jugement rendu en date du 23 octobre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, ayant siégé en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société anonyme PEGASUS SA SPF, avec siège social à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.613.

Le même jugement nomme juge-commissaire Monsieur le Juge-Commissaire Thierry SCHILTZ et désigne comme liquidateur judiciaire Maître Laurent LENERT.

Le Tribunal invite les créanciers à produire leurs déclarations de créance au greffe du Tribunal de commerce avant le 14 novembre 2014.

Pour extrait conforme
Le liquidateur

Référence de publication: 2014166613/18.

(140188720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Fuerstenberg Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.976.

—
EXTRAIT

Transfert de parts sociales:

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 17 avril 2014 sous seing privé, que les 500 parts sociales ordinaires représentant la totalité du capital social de la Société détenues par PAVILION TRUSTEES LIMITED, ont été transférées à Sanne Trustee Services Limited, une société ayant son siège social au 13 Castle Street, St. Helier, JE4 5UT, Jersey et immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 112368, laquelle détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014167046/19.

(140190273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

ICAP 2005 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.705.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014166380/9.
(140189468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Huawei Technologies Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.507.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014166346/9.
(140189333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Insight-Studio M III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.652,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 136.921.

Par résolutions signées en date du 17 octobre 2014, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Nomination de Blair Flicker, avec adresse professionnelle au 680, Fifth Avenue, 8th floor, 10019 New York, États-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 30 septembre 2014 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2014.
Référence de publication: 2014166373/13.
(140189869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Cucina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.400,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 143.069.

Il résulte des transferts de parts sociales de la Société en date du 20 octobre 2011, que:

- 481.120 parts sociales détenues par GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P. ayant son siège social au Uglad House, South Church Street, KY-309 GT George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-19252;
- 21,080 parts sociales détenues par GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG ayant son siège social au Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, enregistrée auprès du Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRA 43550;
- 158,720 parts sociales détenues par GS Capital Partners VI Parallel, L.P. ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, USA - 19801 New Castle Country, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 421010,

ont été transférées à GS Capital Partners VI Fund, L.P.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bladerunner S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2014166170/23.
(140190188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Immo Debt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 44.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166385/9.

(140190194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Henrik Andersen Sportpromotion AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Dinklange.
R.C.S. Luxembourg B 97.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 27 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014166353/10.

(140189860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Iconix Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.340.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 24 octobre 2014

1. Monsieur Seth HOROWITZ a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 24 octobre 2014.
2. Monsieur William BURKHARDT, administrateur de sociétés, né dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique) le 8 avril 1963, demeurant professionnellement à 1450 Broadway, NY 10018 New York (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet au 24 octobre 2014.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Iconix Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014166366/17.

(140190117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 26.760.

EXTRAIT

Les Administrateurs de HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A. ont décidé, lors du Conseil d'Administration du 15 septembre 2014:

- de nommer, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Chris Edge (demeurant 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Luxembourg) comme Administrateur avec effet au 22 septembre 2014 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra le 16 avril 2015.

- De nommer, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Chris Edge (demeurant 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Luxembourg) comme Administrateur Délégué avec effet au 22 septembre 2014 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra le 16 avril 2015

Pour HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014166361/18.

(140190047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Immo Key S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1224 Luxembourg, 28, rue Ludwig van Beethoven.

R.C.S. Luxembourg B 137.546.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014166389/10.

(140190243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Sokrat Investments Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.548.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 6 février 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

SOKRAT INVESTMENTS HOLDING S.A., dont le siège social à L-1840 LUXEMBOURG, 11A boulevard Joseph II a été du 6 février 2009.

Pour extrait conforme

Me Yves WAGENER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2014166718/14.

(140190191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Immobilière de Hull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560a, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 78.454.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 octobre 2014, il a été décidé ce qui suit:
d'accepter la démission des actuels administrateurs:

- Monsieur Victor Elvinger a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 22 octobre 2014;
- Monsieur Aloyse Steichen a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 22 octobre 2014;
- Madame Michèle Steichen a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au au 22 octobre 2014;
- La société Square Participations S.A. a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au au 22 octobre 2014;

d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes:

- Fiduc-Concept S.à r.l. de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet au 22 octobre 2014.

d'élire aux fonctions d'administrateurs pour un terme de six ans:

- Monsieur Yuri Brusilovskyi né le 27 octobre 1974, à Omsk (Russie), ayant son adresse à RUS-119571 Moscou, 27-1-10, Chernomorsky Bulvar, est élu administrateur de catégorie A;
- Madame Yulia Nefedova née le 10 décembre 1979 à Moscou (Russie) ayant son adresse à RUS-119571 Moscou, 388-123, Leninsky prospekt, est élue administrateur de catégorie A;
- Monsieur Marcel Stéphane né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, ayant son adresse à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, est élu administrateur de catégorie B.

d'élire aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

- DMS Management Services (Luxembourg) S. à r.l., 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

de transférer le siège social de la société:

- du 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg au 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014166368/30.

(140190201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Transport Liquide International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 91.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 21 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014166738/10.

(140189354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Société Immobilière Hirebusch S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer, Zone Industrielle Hirebusch.

R.C.S. Luxembourg B 80.553.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166709/10.

(140190232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

The Kase Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 183.615.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Kase World Wide S. à r.l., Associé de la société n'a plus son adresse au:

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1331 Luxembourg

Mais au:

26, rue Glesener

L-1630 Luxembourg

Référence de publication: 2014166735/14.

(140189579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Sunrise Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 101.784.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 23 octobre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société SUNRISE TRADING SARL (en liquidation), avec siège social à 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le Président Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 14 novembre 2014.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014166730/20.

(140190081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Société Immobilière Mersch II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.554.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166710/10.

(140190231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Société Immobilière Op der Hart II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.556.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166711/10.

(140189722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Steelstone Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3278 Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.776.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2014.

G. T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014166728/12.

(140189883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Symbiotics SICAV (Lux.), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.830.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 septembre 2014

En date du 29 septembre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de nommer Monsieur Paul Guillaume, 370 Route de Longwy, 1940 Luxembourg et Monsieur Philipp Jung, 9 Devonshire Square, EC2M 4YF Londres, Royaume-Uni, en qualité d'Administrateurs, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, avec effet au 29 septembre 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015,

- de renouveler les mandats de Monsieur Vincent Dufresne, de Monsieur Arnaud Gillin et de Monsieur Roland Dominicé en qualité d'Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015,

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Symbiotics Sicav (Lux.)

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014166734/22.

(140190020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

TLN Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 2, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 177.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014166752/10.

(140189802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

TBTB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166742/10.

(140189888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Star Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.238.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014166727/13.

(140190035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue le 10 juin 2014 à Munsbach que:

- Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Jacques Barthel demeurant à 11, Rue de Crauthem, L-3334 Hellange, né le 06.04.1958 à Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Steven Horkulak demeurant à The Old Laundry, BR75PW Hawkwood Lane, Chislehurst, Kent, Royaume-Uni, né le 18.12.1963 à Londres a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Stephen Umpelby demeurant à 20, Links Green Way, Cobahm, Royaume-Uni, né le 27.08.1968 à Londres a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2014166755/21.

(140189825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

TC Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9942 Basbellain, 3, Am Duarref.
R.C.S. Luxembourg B 159.822.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166743/9.

(140189678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Spololux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 181.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SPOLOLUX S.A.

Référence de publication: 2014166722/11.

(140189948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

SPX Luxembourg Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.845.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.747.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 de la société mère (SPX Corporation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014166725/14.

(140189529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

SRDS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.460,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 172.391.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 21 octobre 2014, l'associé unique a décidé d'accepter:

1. La démission de Monsieur Brian SUKARUKOFF, né le 12 mars 1963 au Canada, résidant au 30550 Gratiot Avenue 425 Roseville, Michigan 48066, Etats-Unis d'Amérique, de son mandat de gérant catégorie A de la Société a été acceptée par l'associé unique, à compter du 21 octobre 2014.

2. La nomination de Monsieur Jörg Thomas KARR, né le 11 juillet 1961 à Saarbrücken, Allemagne, résidant professionnellement au 49 Stubenrauchstr., 12161 Berlin, Allemagne, en tant que gérant catégorie A de la Société à compter du 21 octobre 2014 et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La société

Signature

Référence de publication: 2014166726/20.

(140190107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.027.

L'an deux mille quatorze, six octobre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «Athena SICAV», une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée à Luxembourg par acte notarié le 21 mars 1994 (la «Société»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 162 de l'année 1994. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial n° 992 en date du 13 mai 2011.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures et est présidée par Monsieur Philippe Peiffer, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Matthieu de Brouwer, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Une première assemblée générale extraordinaire ayant pour objet le même ordre du jour a été convoquée pour le 26 août 2014 et n'a pas pu délibérer valablement étant donné que la moitié au moins du capital social n'était pas représentée.

II. La présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial, dans le Luxemburger Wort et le Quotidien en date du 1^{er} septembre 2014 et du 17 septembre 2014. Un exemplaire de ces convocations a été déposé sur le bureau de l'assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

IV. Un projet de fusion (le "Projet de Fusion") a été signé par devant le notaire soussigné en date du 18 juillet 2014, entre les conseils d'administration de «Athena SICAV», comme «société absorbée» et «Hermes Universal», une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (RCS Luxembourg B 114.409) comme «société absorbante», projet de fusion publié au Mémorial en date du 25 juillet 2014, numéro 1944.

V. Le Projet de Fusion, les rapports spéciaux respectifs préparés par les réviseurs d'entreprises agréés de la Société et d'Hermes Universal, les rapports des conseils d'administration de la Société et d'Hermes Universal, les rapports financiers comprenant les comptes annuels audités des trois dernières années comptables de la Société et d'Hermes Universal ainsi que le prospectus actuel daté d'avril 2014 d'Hermes Universal ont été rendus disponibles pour inspection par les actionnaires de la Société et d'Hermes Universal depuis le 25 juillet 2014 aux adresses indiquées dans le Projet de Fusion.

VI. A la date de la présente Assemblée, aucun actionnaire d'Hermes Universal n'a demandé à ce que soit convoquée une assemblée générale des actionnaires d'Hermes Universal afin de délibérer sur la fusion projetée.

VII. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Approuver la fusion de la Société dans Hermes Universal, une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples organisée suivant la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 et ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et plus spécifiquement, après avoir entendu:

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le Projet de Fusion publié au Mémorial le 25 juillet 2014 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «Projet de Fusion»);

(ii) le rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, préparé par Deloitte Audit Sàrl pour le compte de la Société.

1. approuver la fusion proposée telle que détaillée dans le Projet de Fusion;

2. fixer au 14 octobre 2014 ou à telle autre date déterminée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«AGE») des Actionnaires de la Société, sur proposition du président (cette date devant être fixée dans les six mois qui suivent l'AGE) comme date effective de la fusion (ci-après la «Date Effective»);

3. approuver qu'à la Date Effective de la fusion, les avoirs et engagements (les «Avoirs») du dernier compartiment de la Société seront transmis de plein droit au compartiment Hermes Money Market d'Hermes Universal;

4. décider qu'à la Date Effective, Hermes Universal émettra aux actionnaires du dernier compartiment de la Société, des actions de classe A, B ou C dans le compartiment Hermes Money Market d'Hermes Universal. Les actionnaires de la Société se verront attribuer des actions d'une des classes d'actions d'Hermes Money Market en fonction du montant investi dans la Société. Le nombre d'actions émises à la Date Effective sera déterminé sur la base de la valeur nette d'inventaire respective des actions de la Société et de celle des actions du compartiment Hermes Money Market d'Hermes Universal à la Date Effective. Les nouvelles actions d'Hermes Universal seront émises dans la forme correspondante (nominative ou au porteur, capitalisante ou distributive) des actions détenues dans la Société à la Date Effective;

5. déclarer qu'à la suite de la fusion, la Société sera dissoute à la Date Effective et que toutes les actions encore en émission seront annulées.

VII. Qu'il ressort de la liste de présence mentionnée ci-dessus, que sur les 30.170 (trente mille cent soixante-dix) actions en circulation, une (1) action est présente ou représentée à la présente Assemblée, et qu'au vu des secondes convocations avec le même ordre du jour et des dispositions des articles 67 et 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, quelle que soit la proportion du capital présente ou représentée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir entendu:

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1944 du 25 juillet 2014 (le «Projet de Fusion»);

(ii) le rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, préparé par Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B67895, signé en date du 26 août 2014, lequel conclu comme suit:

« **7. Conclusion.** Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que les critères adoptés pour l'évaluation de la valeur nette d'inventaire du Fonds absorbé et du Fonds absorbant et la méthode de calcul du ratio d'échange ne sont pas adéquat en la circonstance.

Le rapport d'échange détermine à la Date Effective de la fusion fera objet d'un autre rapport.

Les informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion n'ont pas fait l'objet de procédures spécifiques selon les normes décrites ci-avant. Par conséquent, nous n'émettons pas d'opinion sur ces informations.»

approuve la fusion par absorption de la Société dans Hermes Universal, une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples organisée suivant la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 et ayant son siège social au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, dans les termes tels que proposés et détaillés dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1944 du 25 juillet 2014.

L'assemblée approuve les prédicts rapports, lesquels, après signature «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, sur proposition du président et tel que stipulé dans le Projet de Fusion, de fixer comme date effective de la fusion (ci-après la «Date Effective») la date du 14 octobre 2014 et approuve qu'à la Date Effective de la fusion, sous réserve qu'aucun des actionnaires de la société absorbante Hermes Universal fasse la demande au plus tard le lendemain de la présente Assemblée, la fusion est effectuée à la Date Effective et les avoirs et engagements (les «Avoirs») du dernier compartiment de la Société seront transmis de plein droit au compartiment Hermes Money Market d'Hermes Universal.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, qu'à la Date Effective, Hermes Universal émettra aux actionnaires du dernier compartiment de la Société, des actions de classe A, B ou C dans le compartiment Hermes Money Market d'Hermes Universal. Les actionnaires de la Société se verront attribuer des actions d'une des classes d'actions d'Hermes Money Market en fonction du montant investi dans la Société. Le nombre d'actions émises à la Date Effective sera déterminé sur la base de la valeur nette d'inventaire respective des actions de la Société et de celle des actions du compartiment Hermes Money Market d'Hermes Universal à la Date Effective. Les nouvelles actions d'Hermes Universal seront émises dans la forme correspondante (nominative ou au porteur, capitalisante ou distributive) des actions détenues dans la Société à la Date Effective.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, qu'à la suite de la fusion, la Société est dissoute et cesse d'exister à la Date Effective et que toutes les actions encore en émission seront annulées.

166285

Certification

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.800,-.

La séance est levée à 11h30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. PEIFFER, O. CLAREN, M. DE BROUWER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014166091/130.

(140189871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Youkimo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.132.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Stéphane RIES, né le 19 novembre 1964 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6717 Attert, 100, La Chavée, Lottert.

- Madame Monique COLLING, née le 15 août 1966 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6717 Attert, 100, La Chavée, Lottert, ici représentée par Monsieur Stéphane RIES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 octobre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dans le cadre de son patrimoine propre.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra hypothéquer ou gager ses biens, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution personnelle et/ou réelle au profit d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «YOUKIMO».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Koerich.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) ne sont révocable(s) que pour des causes légitimes.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Stéphane RIES, pré-qualifié,

Cinquante parts 50 parts

- Madame Monique COLLING, pré-qualifiée,

Cinquante parts 50 parts

TOTAL: cent parts sociales 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane RIES, né le 19 novembre 1964 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6717 Attert, 100, La Chavée, Lottert.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants présents ou représentés, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. RIES, M. COLLING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13392. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163650/180.

(140186401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Technoblue Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHNOBLUE HOLDING S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014165940/12.

(140188626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

SPF Capital Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8009 Luxembourg, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.256.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth (29th) day of August

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. SPF Capital Hong Kong Limited, a limited company, incorporated on 9 May 2014, having its registered office at Flat, 19/F, Henan Building, 90-92 Jaffe Road, Wanchai, Hong Kong, registered with the companies registry of Hong Kong under number 2094834,

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy dated the 29th August of 2014,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

such appearing party requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) or ("S.à r.l."), which it declares to organize as follows:

Art. 1. Corporate form.

1.1. There is formed, between the sole appearing party, or any successor thereof, a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SPF Capital Lux S.à r.l." (the "Company") which will be governed by the Luxembourg laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Corporate object.

2.1. The object of the Company is the establishment, operation and management of a special Limited Partnership (société en commandite spéciale or "S.C.Sp"), subject to and governed by the laws applicable in the Grand Duchy of Luxembourg, in particular, «Sub-section 2. - Special Limited Partnerships (sociétés en commandite spéciale)», article 22-1, of the 1915 Law as amended from time to time, in particular by the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs), as the same may be amended from time to time (the "2013 Law").

2.2. The Company may borrow in any form and may proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and also to the issuance of debentures.

2.3. It may also grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

4.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

4.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with foreign countries, the registered office may be provisionally transferred to another foreign country until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer the registered office to another country will be made by the Board.

4.5. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital - Shares.

5.1. Share capital.

5.1.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares. Each share has a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. Modification of share capital.

5.2.1. The capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article XXVII of these Articles.

5.3. Indivisibility of shares.

5.3.1. The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative in the Company.

5.4. Transfer of shares.

5.4.1. The shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of the Law of 1915.

5.4.2. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

5.4.3. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code applicable in the Grand Duchy of Luxembourg.

5.5. Registration of shares.

5.5.1. All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with the Law of 1915.

Art. 6. Management.

6.1. The Company shall be managed by a Board of Managers composed of at least two (2) members.

6.2. Managers need not to be shareholders of the Company.

6.3. The Managers are appointed for an unlimited period of time. Each Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 7. Powers of the Board of Managers.

7.1. In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

7.2. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 8. Signatory authority.

8.1. Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of any two Managers comprising at least the signature of two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 9. Delegation of powers.

9.1. Any Manager may delegate its powers to an ad hoc mandatory to undertake specific tasks.

9.2. Any Manager shall determine the liabilities and the remuneration (if any) of the above mandatories, the duration of their mandate and any other condition applicable to their mandate.

Art. 10. The Board of Managers.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Power of shareholders.

11.1. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Subject to the provisions set out below, each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

11.2. In case of one shareholder owning all the shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and its decisions are recorded in writing.

Art. 12. General meeting of shareholders.

12.1. Shareholders meetings may always be convened by any Manager, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

12.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such a case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

12.3. Should the Company have more than twenty-five shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

12.4. Whatever the number of shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

12.5. Collective decisions of shareholders are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the voting shares vote in favour. If that threshold is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

12.6. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's voting shares in a accordance with the Law of 1915.

12.7. Moreover, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 13. Fiscal year - Annual accounts.

13.1. Fiscal year.

13.1.1. The Company's fiscal year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

13.2. Annual accounts.

13.2.1. Each year, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Art. 14. Distribution of profits.

14.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

14.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law of 1915 and by the Articles, the Board of Managers shall propose that funds available be distributed.

14.3. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the shareholders.

14.4. The Board of Managers may however decide to pay interim dividends. In such case, the general meeting of shareholders shall ratify the interim dividends and shall, upon proposal from the Board of Managers and within the limits provided by the Law of 1915 and the Articles decide to distribute what has not been paid as interim dividends or otherwise.

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

15.2. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 16. Reference to the law.

16.1. Reference is made to the provisions of the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 17. Modification of articles.

17.1. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum provided by the laws of Luxembourg and subject to unanimity of the shareholders.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount EUR	% of share capital
SPF Capital Hong Kong Limited, above mentioned	125	12.500,-	100%
Total:	125	12.500,-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 12.500,- EUR is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a banking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1500).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by the following managers:

(a) Mr. JIA Li, born in Nei Mongol, China on 16 September 1973 and residing in in Room 6, Unit 3, Building 3, No 7 Geology Bureau North Street, Saihan District, Hohhot, China.;

(b) Mr. ZHANG Yu, born in Henan, China, on 22 October 1975 and residing in Room 1402, Floor 14, Unit 2, Building F, Phase 3 Dingtaifenghua, Qianhai Road, Nanshan District, Shenzhen City, Guangdong Province, PRC;

2. The registered office of the Company shall be established at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

Whereof, the present deed was drawn up, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Par devant le soussigné, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

1. SPF Capital Hong Kong Limited

représenté par Mr Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration, datée du 29 août 2014;

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. Forme et Nom.

1.1. Il est formé par l'unique partie comparante, ou tout successeur de celle-ci, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SPF Capital Lux S.à r.l." (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social.

2.1. La Société a pour objet la constitution, l'administration et la gestion d'une société en commandite spéciale ("S.C.Sp") conformément aux lois applicables au Grand Duché de Luxembourg, en particulier la Loi de 1915 ainsi que la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds alternatifs, telle que modifiée de temps à autres.

2.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires (excepté par voie d'offre publique) et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

2.3. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction en conformité avec la Loi de 1915 qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

2.4. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3. Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Strassen.

4.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

4.5. La Société peut avoir des bureaux et succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. Capital Social - Actions.

5.1. Capital Social

5.1.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq actions (125) actions. Chaque action a une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Modification du capital.

5.2.1. Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'article XXVII des Statuts.

5.3. Indivisibilité des parts

5.3.1. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

5.4. Transfert des parts.

5.4.1. Les Parts Sociales détenues par actionnaire ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles la Loi de 1915.

5.4.2. Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

5.4.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

5.5. Registration of shares.

5.5.1. All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with the Law of 1915.

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 6. Conseil de Gérance.

6.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux (2) membres.

6.2. Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement actionnaires.

6.3. Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Chaque Gérant peut être révoqué avec ou sans motif par une résolution des actionnaires détenant la majorité des voix.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

7.1. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 8. Représentation de la société.

8.1. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Délégation du conseil de Gérance.

9.1. Tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

9.2. Tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 10. Conseil de Gérance.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Pouvoir des actionnaires.

11.1. Tout actionnaire peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions dotées de droit de vote qu'il détient. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel au nombre d'actions dotées de droit de vote qu'il détient.

11.2. En cas d'actionnaire unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions sont établies par écrit.

Art. 12. Assemblées Générales des Actionnaires.

12.1. Des assemblées d'actionnaires pourront toujours être convoquées par tout Gérant, à défaut par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital de la Société.

12.2. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque actionnaire recevra le texte des résolutions ou décisions à adopter et émettra son vote par écrit.

12.3. Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq actionnaires, il devra être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale.

12.4. Quelque soit le nombre d'actionnaires, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des actionnaires qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

12.5. Les décisions collectives des actionnaires ne sont valablement prises que pour autant que les actionnaires détenant plus de la moitié des actions dotées de droit de vote, votent en leurs faveurs. Si ce seuil n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les actionnaires sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

12.6. Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'actionnaires détenant au moins les trois quarts des actions dotées de droit de vote, conformément à la Loi.

12.7. Par ailleurs, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et conformément à toute autre condition légale.

Art. 13. Année Sociale - Bilan.

13.1. Année Sociale

13.1.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année, à l'exception de la première (1^{ère}) année, qui commencera à la date de la constitution de la société et se terminera le trente et un (31) décembre 2014.

13.2. Bilan

13.2.1. Chaque année, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Art. 14. Répartition des Bénéfices.

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué à la réserve légale jusqu'à ce que ce montant de la réserve légale atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi de 1915 que des statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

14.3. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des actionnaires.

14.4. Le Conseil de Gérance peut cependant décider de distribuer des dividendes intérimaires. Dans un tel cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera les dividendes intérimaires et décidera, sur proposition du Conseil de Gérance et dans les limites fixées par la Loi et les Statuts, de distribuer ce qui n'a pas encore été payé comme dividendes intérimaires ou autrement.

Art. 15. Dissolution.

15.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'un des actionnaires.

15.2. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 16. Loi applicable.

16.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi de 2007 et la Loi de 1915.

Art. 17. Modification des Statuts.

17.1. Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés, selon les conditions de quorum requises par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et à l'unanimité des associés.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, les parties mentionnées ci-dessus ont souscrit les actions de la Société de la manière suivante:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit EUR	% du capital d'actions
SPF Capital Hong Kong Limited, mentionné ci-dessus	125	12.500,-	100%
Total:	125	12.500,-	100%

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1500.-).

Assemblée générale extraordinaire

1. Les personnes suivantes sont désignées comme Gérants de la Société:

(a) M. JIA Li, né à Nei Mongol, Chine, le 16 septembre 1973 et résidant au Room 6, Unit3, Building 3, N° 7 Geology Bureau North Street, Saihan District, Hohhot, Chine;

(b) M. ZHANG Yu, né à Henan, Chine, le 22 octobre 1975 et résidant au Room 1402, Floor 14, Unit 2, Building F, Phase 3 Dingtaifenghua, Qianhai Road, Nanshan District, Shenzhen City, Guangdong Province, PRC;

2. Le siège social de la Société est fixé au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41640. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014166721/402.

(140189433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Heritage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.056.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of September.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Shop Ltd, a Bermudian company limited by shares, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda and registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 10807.

here represented by Ms. Claudia Rouckert, private employee, whose professional address is at Esch-sur-Alzette, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Heritage Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirteen thousand four hundred Euro (EUR 13.400.-), represented by:

- (a) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class A Shares);
- (b) one hundred (100) class B shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class B Shares);
- (c) one hundred (100) class C shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class C Shares);
- (d) one hundred (100) class D shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class D Shares);
- (e) one hundred (100) class E shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class E Shares);
- (f) one hundred (100) class F shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class F Shares);
- (g) one hundred (100) class G shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class G Shares);
- (h) one hundred (100) class H shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class H Shares);
- (i) one hundred (100) class I shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class I Shares); and

(j) one hundred (100) class J shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.4. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in Art. 5.3), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.6. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares and Transfer of Shares.

6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles of Association and the economic rights as indicated in Article 15.

6.2. Share premium contributed by shareholders shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium may be made on any single class of Shares.

6.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.4. The shares are freely transferable between shareholders.

6.5. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.6. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.7. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. In addition to the provisions of this article 6, any transfer of Shares shall be subject to the provisions of a shareholders' agreement (if any) that may be agreed between the shareholders from time to time.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered

letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (*réviseurs d'entreprises agréés*). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (*réviseurs d'entreprises agréés*). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits and Share distribution allocations.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and

(v) taking into account the provisions of Article 16.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

15.5. The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution Waterfall.

16.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:

- (i) Subject to (x) below, an amount equal to nought point one zero per cent (0.10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then
- (ii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point one five per cent (0.15%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then
- (iii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point two zero per cent (0.20%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then
- (iv) Subject to (x) below, an amount equal to nought point two five per cent (0.25%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then
- (v) Subject to (x) below, an amount equal to nought point three zero per cent (0.30%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then
- (vi) Subject to (x) below, an amount equal to nought point three five per cent (0.35%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then
- (vii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point four per cent (0.4%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then
- (viii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point four five per cent (0.45%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then
- (ix) Subject to (x) below, an amount equal to nought point five zero per cent (0.50%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then
- (x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, the Class I Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

16.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as non payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such class of Shares.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 16.

VIII. General provisions

Art. 18. General.

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

IX. Definitions

Available Amount	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of Art. 16) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Art. 16, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA = Available Amount</p> <p>NP = net profits (including carried forward profits)</p> <p>P = any freely distributable reserves</p> <p>CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled</p> <p>L = losses (including carried forward losses)</p> <p>LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.</p>
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

Shop Ltd, represented as stated above, subscribes for all the twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, all the one hundred (100) Class B Shares, all the one hundred (100) Class C Shares, all the one hundred (100) Class D Shares, all the one hundred (100) Class E Shares, all the one hundred (100) Class F Shares, all the one hundred (100) Class G Shares, all the one hundred (100) Class H Shares, all the one hundred (100) Class I Shares and all the one hundred (100) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirteen thousand four hundred Euro (EUR 13,400.-).

The amount of thirteen thousand four hundred Euro (EUR 13,400.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Hugo Froment, born on 22 February 1974 in Laxou, France, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Thierry Charles Hubert, born on 6 June 1962 in Etterbeek, Belgium, with address at 135 avenue des Dames Blanches B-1150 Bruxelles, Belgium; and
- Timothy Charles Jude, born on 13 May 1951 in Christchurch, United Kingdom, with professional address at 4 Rue Haldimand, 1003 Lausanne, Switzerland.

2. The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de Septembre.

Par devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Shop Ltd, une société limitée par action (company limited by shares) constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes et enregistrée auprès du Registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 10807,

ici représentée par Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Heritage Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à treize mille quatre cents Euro (EUR 13.400,-), représenté par:

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A);

(ii) cents (100) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B);

(iii) cents (100) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe C);

(iv) cents (100) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe D);

(v) cents (100) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe E);

(vi) cents (100) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe F);

(vii) cents (100) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe G);

(viii) cents (100) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe H);

(ix) cents (100) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et

(x) cents (100) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales, chacune une Part Sociale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.4. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette classe de Parts Sociales donne droit à leurs propriétaires proportionnellement à leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation déterminé le Conseil) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale annulée de la classe concernée qu'ils détiennent.

5.5. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

5.6. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil sur base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.7. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient due et exigible par la Société.

Art. 6. Parts sociales et Cession de Parts Sociales.

6.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués à l'Article 15.

6.2. La prime d'émission contribuéée par les associés doit être disponible en tant que réserve librement distribuable dans toutes les classes de Parts Sociales et toute distribution de prime d'émission peut être faite dans toute classe de Parts Sociales.

6.3. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.7. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. A l'acceptation du transfert de Parts Sociale par la Société, tout gérant de la Société, agissant individuellement, peut prendre les dispositions nécessaires pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société et y enregistrer le transfert.

6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. En plus des dispositions du présent article 6, tout transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions d'un pacte d'associés qui aurait été conclu entre les associés de temps à autre.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointe de deux gérants, ou, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être ou non des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices et affectations de la distribution de Part Sociale.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire; et

(v) compte tenu des dispositions de l'Article 16.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'Article 16.

15.5. Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les dividendes et les distributions de prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et payées aux moments et lieux que le Conseil peut déterminer. Le Conseil peut définir le taux de change final applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée sur une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée après par le détenteur de cette Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées mais pas réclamées détenues par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution en cascade.

16.1. En cas de distribution sur Parts Sociales, ces distributions seront toujours affectées conformément à ce qui suit:

(i) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(ii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis

(iii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis

(iv) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis

(v) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis

(vi) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis

(vii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis (viii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis

(ix) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis

(x) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, si aucune des Parts Sociales de Classe J n'est en existence, les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce que seules des Parts Sociales de Classe A ne soient en existence).

16.2. Tout montant de distribution payable sur toute classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclaré comme non payable, s'additionne et se cumule et est payé par la Société lors du rachat de cette classe de Parts Sociales.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution définies dans Article 16.

VIII. Dispositions générales

Art. 18. Général.

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

IX. Définitions

Montant Disponible	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 16) dans la mesure où un associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'article 16, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) des pertes (comprenant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou de l'opinion raisonnable du Conseil réservées pour couvrir les dépenses courantes de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires en question (sans double comptabilisation, en tout état de cause), de sorte que:
--------------------	---

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu de la loi ou des Statuts.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires en question.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date pas antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

Shop Ltd., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, aux cents (100) Parts Sociales de Classe B, aux cents (100) Parts Sociales de Classe C, aux cents (100) Parts Sociales de Classe D, aux cents (100) Parts Sociales de Classe E, aux cents (100) Parts Sociales de Classe F, aux cents (100) Parts Sociales de Classe G, aux cents (100) Parts Sociales de Classe H, aux cents (100) Parts Sociales de Classe I et aux cents (100) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de treize mille quatre cents Euro (EUR 13.400,-).

Le montant de treize mille quatre cents Euro (EUR 13.400,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Hubert Thierry Charles, né le 6 Juin 1962 à Etterbeek, Belgique ayant son adresse au 135 avenue des Dames Blanches B-1150 Bruxelles, Belgique; et

- Tim Jude, né le 13 mai 1951 à Christchurch, Grande Bretagne avec adresse professionnelle au 4 Rue Haldimand, 1003 Lausanne, Suisse.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014162396/737.

(140184490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Crystal Rosewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.443.

En date du 30 septembre 2014, l'associé unique FIRST NAMES TRUST COMPANY (IRELAND) LIMITED, avec siège social à Universal House, Shannon Co. Clare, Irlande, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à Acorn Investments Limited avec siège social au 10, Pembroke Place, The Mews, Dublin 2, Irlande, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Acorn Investments Limited, précité, avec 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166169/14.

(140189957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pyramidon A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 98.820.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am sechzehnten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) PYRAMIDON A.G., mit Gesellschaftssitz in L-9970 Leithum, 2, Driicht, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter der Nummer B 98.820, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Edmond SCHROEDER, mit damaligen Amtssitz in Mersch, am 14. Dezember 2001, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 543, vom 08. April 2002 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre findet statt unter dem Vorsitz von Frau Natalie KROHMER, Privatangestellte, mit Anschrift in D-65189 Wiesbaden, Parkstraße 23a.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Herr Wolfgang THUST, Privatangestellter, mit Anschrift in D-65189 Wiesbaden, Parkstraße 23a.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler von Frau Natalie KROHMER, Privatangestellte, mit Anschrift in D-65189 Wiesbaden, Parkstraße 23a.

I. Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien werden auf der Anwesenheitsliste aufgeführt. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach deren Unterzeichnung ne varietur durch die Versammlungsleitung und die Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde beigelegt.

II. Aus der genannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass fünfundsiebzig (75) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000.- EUR), welche die Gesamtheit der von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien darstellen, bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung rechtskräftig über alle Tagesordnungspunkte, welche den Aktionären bekannt ist, abstimmen kann. Die Aktionäre erklären im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung informiert worden zu sein und verzichten auf die Einhaltung sämtlicher Einberufungsbestimmungen oder Formalitäten.

III. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Erweiterung des Gesellschaftszweckes und Abänderung des entsprechenden Artikels (4) in der Neufassung der Satzung, um demselben folgenden neuen Wortlaut zu verleihen:

Art. 4. „Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Vermittlung von Versicherungen aller Art.
- die Organisation und Ausführung von Schulungen im Bereich der Persönlichkeitsentwicklung, der Verkaufsförderung und der Führungskräfteentwicklung;
- die Erbringung jeglicher kommerzieller Dienstleistungen und die Handelsvermittlung, in Verbindung mit Immobiliengeschäften, einschließlich der Entwicklung von Immobilienprojekten, sowie die Organisation von Schulungen in diesem Bereich, unter ausdrücklichem Ausschluss von jeglichen Aktivitäten die den geschützten Immobilienberufen zuzuordnen und diesen vorbehalten sind.

Die Gesellschaft hat außerdem zum Gegenstand den Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung und die Verwertung von eigenen Immobilien, oder solchen die für das eigene Immobilienvermögen bestimmt sind.

Weiterhin kann sie Patente, Warenzeichen und Markenrechte besitzen, erwerben, veräußern und verwerten, sowie intellektuelles Eigentum jeglicher Art. Sie kann Lizenzen vergeben, zwecks Nutzung der vorerwähnten Rechte.

Außerdem hat die Gesellschaft zum Gegenstand die Beteiligung jedweder Art an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Sie kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.“

2. Abänderung der Unterschriftsvollmacht der Gesellschaft und dementsprechende Abänderung des Artikels in der Neufassung der Satzung;

3. Vollständige Neufassung der Satzung der Gesellschaft mit Erweiterung des Gesellschaftszwecks und Umänderung der Unterschriftsvollmacht;

4. Verschiedenes.

Die Generalversammlung ersuchte den Notar daraufhin die folgenden Beschlüsse, welche einstimmig angenommen wurden, zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftszweck zu erweitern und dementsprechend Artikel (4) in der Neufassung der Satzung wie folgt abzuändern, um demselben folgenden neuen Wortlaut zu verleihen:

Art. 4. „Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Vermittlung von Versicherungen aller Art.
- die Organisation und Ausführung von Schulungen im Bereich der Persönlichkeitsentwicklung, der Verkaufsförderung und der Führungskräfteentwicklung;
- die Erbringung jeglicher kommerzieller Dienstleistungen und die Handelsvermittlung, in Verbindung mit Immobilien-geschäften, einschließlich der Entwicklung von Immobilienprojekten, sowie die Organisation von Schulungen in diesem Bereich, unter ausdrücklichem Ausschluss von jeglichen Aktivitäten die den geschützten Immobilienberufen zuzuordnen und diesen vorbehalten sind.

Die Gesellschaft hat außerdem zum Gegenstand den Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung und die Verwertung von eigenen Immobilien, oder solchen die für das eigene Immobilienvermögen bestimmt sind.

Weiterhin kann sie Patente, Warenzeichen und Markenrechte besitzen, erwerben, veräußern und verwerten, sowie intellektuelles Eigentum jeglicher Art. Sie kann Lizenzen vergeben, zwecks Nutzung der vorerwähnten Rechte.

Außerdem hat die Gesellschaft zum Gegenstand die Beteiligung jedweder Art an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Sie kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.“

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Unterschriftsvollmacht der Gesellschaft abzuändern und demgemäß den entsprechenden Artikel (12), Abschnitt 1, in der Neufassung der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 12. (erster Abschnitt). „Die Gesellschaft wird vertreten und verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes, oder der Einzelunterschrift einer oder mehrerer durch den Verwaltungsrat bestimmter Person/en, im Rahmen der zuerkannten Befugnisse und Vollmachten. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des alleinigen Verwalters verpflichtet.“

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Satzung der Gesellschaft vollständig neuzufassen.

Demzufolge, wird die vollständige Satzung der Gesellschaft in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „PYRAMIDON A.G.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung oder des alleinigen Aktionärs an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland, durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Diese Maßnahme betrifft jedoch in keinsten Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland, luxemburgisch bleibt. Die Bekanntgabe an Dritte der Sitzverlegung ins Ausland erfolgt durch die Verwaltungsorgane der Gesellschaft.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Vermittlung von Versicherungen aller Art.
- die Organisation und Ausführung von Schulungen im Bereich der Persönlichkeitsentwicklung, der Verkaufsförderung und der Führungskräfteentwicklung;
- die Erbringung jeglicher kommerzieller Dienstleistungen und die Handelsvermittlung, in Verbindung mit Immobiliengeschäften, einschließlich der Entwicklung von Immobilienprojekten, sowie die Organisation von Schulungen in diesem Bereich, unter ausdrücklichem Ausschluss von jeglichen Aktivitäten die den geschützten Immobilienberufen zuzuordnen und diesen vorbehalten sind.

Die Gesellschaft hat außerdem zum Gegenstand den Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung und die Verwertung von eigenen Immobilien, oder solchen die für das eigene Immobilienvermögen bestimmt sind.

Weiterhin kann sie Patente, Warenzeichen und Markenrechte besitzen, erwerben, veräußern und verwerten, sowie intellektuelles Eigentum jeglicher Art. Sie kann Lizenzen vergeben, zwecks Nutzung der vorerwähnten Rechte.

Außerdem hat die Gesellschaft zum Gegenstand die Beteiligung jedweder Art an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Sie kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfundsiebzigtausend Euros (EUR 75.000,-), eingeteilt in fünfundsiebzig (75) Aktien, mit einem Nominalwert von je eintausend Euros (EUR 1.000,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei einer Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Insofern alle Aktien durch einen Aktionär gehalten werden, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der kein Aktionär sein muss. Er wird von dem alleinigen Aktionär für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf oder bis zur nächsten Generalversammlung welche feststellt, dass die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat. Der einzige Verwalter kann von dem alleinigen Aktionär jederzeit abberufen werden.

Wenn zwei oder mehrere Aktionäre alle Aktien besitzen, dann wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die von sechs (6) Jahren nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wählbar oder können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl im Rahmen der nächsten Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden, übernimmt ein anderes Verwaltungsratsmitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten darf.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz, in der vom Gesetz vorgesehen Form, abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und diese im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung, sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft, ganz oder teilweise an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied obliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung. Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten und verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes, oder der Einzelunterschrift einer oder mehrerer durch den Verwaltungsrat bestimmter Person/en, im Rahmen der zuerkannten Befugnisse und Vollmachten. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des alleinigen Verwalters verpflichtet.

Wird die Gesellschaft von einem einzigen Verwaltungsratsmitglied verwaltet, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwalters verpflichtet oder durch die Unterschrift jener Person, welche hierzu vom alleinigen Verwalter ermächtigt wurde.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft, sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 13. In sämtlichen Rechtssachen, wird die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Klägerin, oder als Beklagte, durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates, den Delegierten des Verwaltungsrates, oder den alleinigen Verwalter vertreten.

Art. 14. Der Verwaltungsrat ist, unter Berücksichtigung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen, dazu ermächtigt Zwischendividenden zu zahlen.

Art. 15. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 16. Wenn alle Aktien durch einen einzigen Aktionär gehalten werden, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und fasst seine Beschlüsse schriftlich.

Im Falle einer Vielzahl von Aktionären, vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und insofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 17. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am ersten Freitag des Monats Juni um 15.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 18. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 19. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, auszusetzen, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Der einzige Verwalter oder Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, nach den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung, dem Kommissar zur Einsicht, vor.

Art. 21. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung ist aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Generalversammlung entscheidet über die Verwendung des Reingewinns.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne dabei das Kapital zu mindern.

V. - Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie im Falle einer Satzungsänderung.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

VI. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 23. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Schätzung der kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausend einhundert Euro (EUR 1.100.-) geschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Diekirch zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen aufgenommen wird.

Die vorstehende Niederschrift ist den erschienenen Personen, welche dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind, oder die sich dem Notar gegenüber ausgewiesen haben, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: N. KROHMER, W. THUST, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13249. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 20. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014162759/274.

(140185212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Master Auto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, av de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 191.078.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Guy BURNOL, dirigeant de société, né à Cusset (France), le 06 mars 1950, demeurant à F-03200 Vichy, 42 boulevard de l'Hôpital; et

2) Monsieur Gabriel BURNOL, négociant automobile, né à Vichy (France), le 1^{er} octobre 1979, demeurant à L-3850 Schifflange, 17-19, av. de la Libération.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MASTER AUTO", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de véhicules neuf et de véhicules d'occasion, au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Guy BURNOL, pré-qualifié, cinquante et une parts sociales,	51
2) Monsieur Gabriel BURNOL, pré-qualifié, quarante-neuf parts sociales,	49
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
2. Monsieur Gabriel BURNOL, négociant automobile, né à Vichy (France), le 1^{er} octobre 1979, demeurant à L-3850 Schifflange, 17-19, av. de la Libération, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. BURNOL, G. BURNOL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. LAC/2014/45800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162587/147.

(140185075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Technology Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.047.

In the year two thousand and fourteen, on tenth of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Technology Investment S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, RCS Luxembourg B 178047, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, then notary residing in Luxembourg, on June 6, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1895 of August 6, 2013.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the person appearing at the meeting and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12.500 shares (twelve thousand and five hundred), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the sole shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company to L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités and subsequent amendment of article 4 of the Articles of Association;

2. Replacement of the managers of the company.

3. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen and to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 4.** The registered office is established in the municipality of Mamer.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.”

Second resolution

The general meeting decides to acknowledge the resignation of the current managers and grant them full discharge to for their duties until now and to appoint as new managers of the Company, for an indefinite period:

- Mrs. Stella RAOUNA, director of companies, born on October 22, 1960 in Pentageia (Cyprus) with professional address at Themistokli Dervi 5, Elenion Building, 2nd Floor, 1066, Nicosia, Cyprus, as type A Manager of the Company.

- Mr. Charalambos MICHAELIDES, director of companies, born on February 10, 1952 in Lefkosia (Cyprus) with professional address at Themistokli Dervi 5, Elenion Building, 2nd Floor, 1066, Nicosia, Cyprus, as type B Manager of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, they have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Technology Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 178047, constituée en date du 6 juin 2013, par acte dressé par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1895 du 6 août 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société vers L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et modification afférente de l'article 4 des statuts,

2. Remplacement des gérants de la Société,

3. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société vers L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reconnaître la démission des actuels gérants et de leur accorder une décharge complète pour l'accomplissement de leurs devoirs jusqu'à ce jour, et décide de nommer comme nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Madame Stella RAOUNA, administratrice de sociétés, née le 22 octobre 1960 à Pentageia (Chypre) résidant professionnellement à Themistokli Dervi 5, Elenion Building, 2nd Floor, 1066, Nicosia, Cyprus, comme gérant de type A de la Société.

- Monsieur Charalambos MICHAELIDES, administrateur de sociétés, né le 10 février 1952 à Lefkosia (Chypre) résidant professionnellement à Themistokli Dervi 5, Elenion Building, 2nd Floor, 1066, Nicosia, Cyprus, comme gérant de type B de la Société.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ 900-, EUR

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domicile, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2014. Relation GRE/2014/4050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014162854/128.

(140185174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Arsis Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARSIS LUX S. à r.l.

Référence de publication: 2014166085/10.

(140189547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Arosa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014166084/13.

(140189469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.
